

327

DQ15.1

Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de déviation de la
route 117 à Malartic 6211-18-015

ENVOI PAR COURRIEL

Malartic, le 27 juillet 2016

Monsieur Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur de commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Réponses aux questions complémentaires du 26 juillet 2016 (DQ15)
Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la
route 117**

Monsieur,

En suivi à votre lettre du 26 juillet dernier, vous trouverez ci-bas les réponses aux questions complémentaires du 26 juillet 2016 (DQ15).

- *Il est mentionné dans votre mémoire que la déviation de la route 117 a fait l'objet de plusieurs résolutions de la Ville de Malartic (DM43, p. 16). Veuillez déposer l'ensemble de ces résolutions.*

Réponse : Ci-joint les résolutions suivantes :

- 2010-05-245 –Nouveau tracé route 117;
- 2011-01-018 –Lettre de la Conférence des élus : voie de contournement de Malartic;
- 2011-07-315 –Approbation du plan de forage de Golder : Déviation de la route 117 + plan 1-A et description de la campagne de forage;
- 2011-11-547 –Approbation du tracé pour la déviation de la route 117 + plan non officiel;
- 2012-04-150 –Autorisation de sondages géotechniques et environnementaux : Nouveau tracé déviation route 117 + plan 081-50334-00 phase 850-10;
- 2012-05-186 –Demande au ministère des Transports du Québec : Présentation publique pour tracé de la route 117 – déviation ;
- 2012-08-340 –Adoption du budget pour la soirée d'information de la déviation de la route 117 + Invitation et budget de la soirée d'information route 117;
- 2013-06-210 –Autorisation à la réalisation des enquêtes origines-destinations sur la route 117 le 13 juin 2013;
- 2013-06-229 –Localisation de la tour d'eau : Détournement de la route 117;



- 2013-09-319 –Nouvel emplacement de la Tour d'eau;
2015-06-243 –Tracé de la piste cyclable en périmètre urbain + carte des tracés de la Ville de Malartic;
2015-09-287 –Déviation route 117 : Entretien de l'entrée Est de la Ville de Malartic + lettre de la Mine Canadian Malartic du 27 août 2015;
2016-01-021 –Acceptation du tracé de la déviation de la route 117 + lettre du MTQ du 20 janvier 2015 et plans LG/2015-01-13, De Blois, Bérubé, Lavigne inc. a-g, minute 3993, dossier 26645, fiches de la propriété matricules 8534-91-5399, 8433-59-3098 et 8434-61-1214;
2016-02-076 –Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic : 5 à 7 conférence portant sur le projet d'agrandissement de la fosse Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 – 17 mars 2016;
2016-03-084 –Acceptation du nouveau tracé : Gaz Métropolitain + plan (vue aérienne – pointillé bleu);
2016-06-166 –Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117;
2016-06-171 –Déviation de la route 117 : panneau d'entrée de ville;
2016-06-172 –Déviation de la route 117 : piste cyclable + plan CH-745-12933-00.

- *Veillez déposer la carte du réseau cyclable actuel et projeté de la ville de Malartic.*

Réponse : La réponse suivra ultérieurement.

- *Il a été mentionné en première partie d'audience publique qu'en plus de la consultation des citoyens tenue en août 2012, il y a eu « une consultation également auprès de la Chambre de commerce et divers partenaires de la municipalité » (M. Martin Ferron, DTI, p. 57).*
 - *Qui sont les divers partenaires consultés?*

Réponse : La réponse suivra ultérieurement.

- *Quel type de consultation a été faite auprès de la chambre de commerce et de ces partenaires? Ont-ils participé à la rencontre du 16 août 2012?*

Réponse : La réponse suivra ultérieurement.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Me Gerald Laprise
Directeur général *par intérim* et greffier

GL/gr

Réf. : 114-220

p.j. (34)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2010 (20H15)**

Étaient présents :

M. André Vezeau, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Mme Nathalie Touzin, directrice du service d'urbanisme
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, maire

RÉSOLUTION 2010-05-245

Nouveau tracé route 117

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la Corporation minière Osisko dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec pour le nouveau tracé de la route 117, tel que défini dans la lettre du 27 avril 2010 du vice-président du Développement durable, Monsieur Jean Sébastien David de la Corporation minière Osisko, adressée à M. Yves Coutu du ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

(SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

(SIGNÉ) CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE

Copie certifiée conforme, ce 18 mai 2010

Me Claudyne Maurice, avocate greffière

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2011 (20H00)**

Étaient présents :

M. André Vezeau, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Était également présente :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, maire

RÉSOLUTION 2011-01-018

**Lettre de la Conférence régionale des élus :
voie de contournement de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue a fait parvenir une lettre à monsieur le ministre Sam Hamad, ministre des Transports du Québec, concernant leur position pour que soit réalisée une voie de contournement sur la route 117 à l'entrée Est de la Ville avec un accès à la circulation locale par une voie de déviation ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier est travaillé de concert déjà, depuis plusieurs mois, entre la Ville de Malartic, le ministère des Transports du Québec et la Corporation minière Osisko ;

CONSIDÉRANT QUE des études ont été réalisées par les professionnels au dossier et que ces études constatent qu'une voie de contournement n'est pas nécessaire dans le cas de la Ville de Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE les études ont été acceptées par le ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue n'a pas tenu compte de l'opinion de la Ville de Malartic dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue traite du dossier de Labelle-Annonciation dans cette lettre, mais en aucun temps, on peut comparer les deux réalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue est opportuniste puisqu'elle sait que ce projet serait aux frais de la Corporation minière Osisko;

CONSIDÉRANT QUE cette demande par la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue peut mettre en péril le projet d'extension de la Barnat de la Corporation minière Osisko ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2011 (20H00)**

**RÉSOLUTION 2011-01-018
Suite**

**Lettre de la Conférence régionale des élus :
voie de contournement de Malartic**

QUE la Ville de Malartic continue ses démarches avec le ministère des Transports du Québec et la Corporation minière Osisko pour que soit réalisée une voie de déviation à l'entrée Est de la ville et non une voie de contournement;

QUE la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur le ministre Sam Hamad, ministre des Transports du Québec;
- la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Monsieur Pierre Corbeil, député d'Abitibi-Est et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Monsieur Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda/Témiscamingue;
- Monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest;
- Monsieur Bryan A. Coates, vice président, finances et chef de la direction financière, Corporation minière Osisko;
- Monsieur Yves Coutu, directeur général, ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

**SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE**

**(SIGNÉ) LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE**

Copie certifiée conforme, ce 24 février 2011

Me Claudyne Maurice, avocate greffière

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2011 (17H00)**

Étaient présents :

M. André Vezeau, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient absents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Était également présente :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, maire

RÉSOLUTION 2011-07-315

Approbation du plan de forage de Golder : Déviation de la route 117

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko doit faire une campagne de forage pour la phase 2 pour J & R Dumas inc.;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la campagne de forage pour la phase 2, telle que présentée;

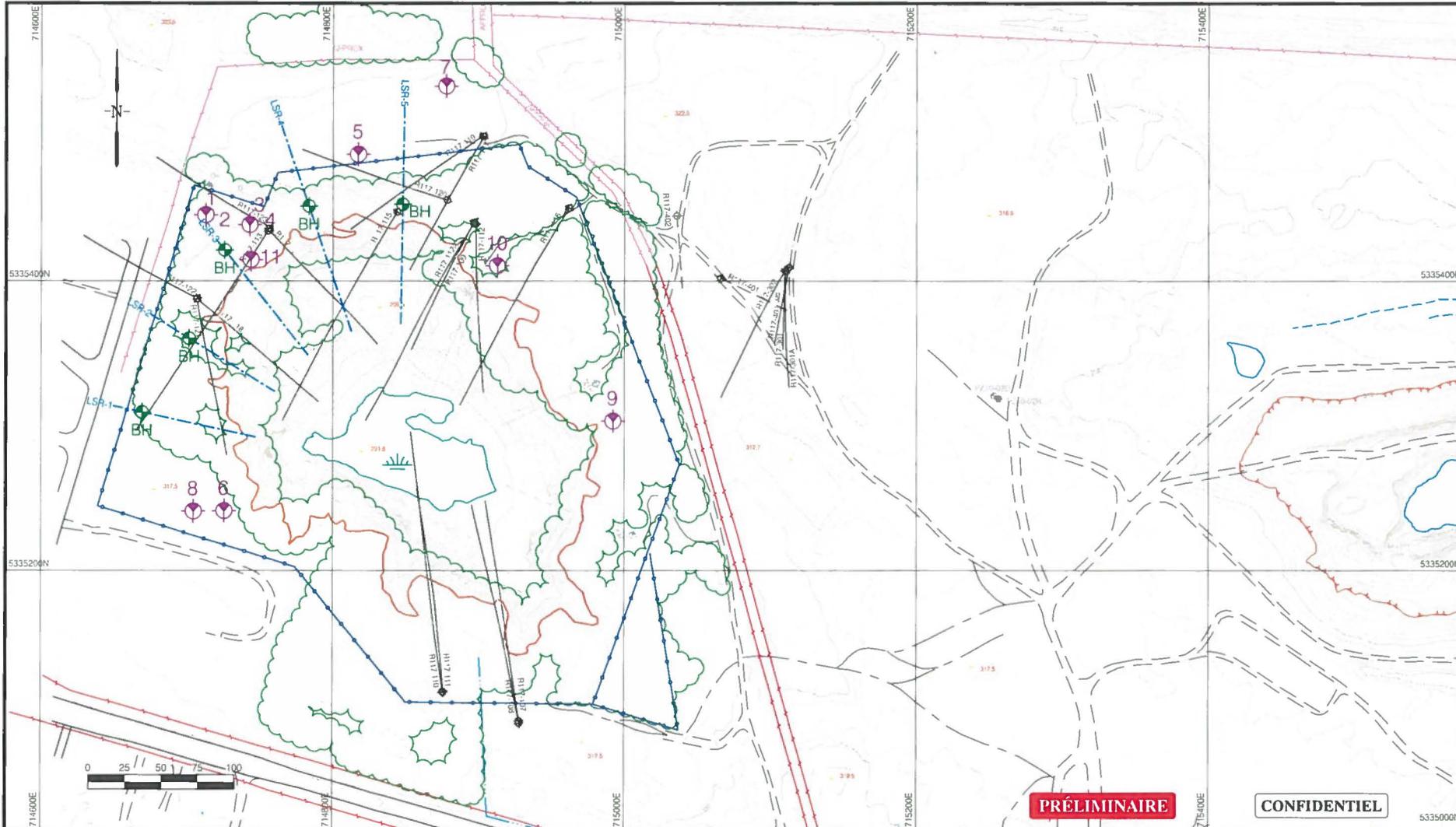
Adoptée.

(SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

(SIGNÉ) LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE

Copie certifiée conforme, ce 19 juillet 2011

Me Claudyne Maurice, avocate greffière



PRÉLIMINAIRE

CONFIDENTIEL

FICHER: C:\Users\jshouh\Desktop\Dumas_phase2.dwg
 IMPRIMERIE: July 07, 2011

LÉGENDE	
	FORAGE GÉOMÉCANIQUE P-24#1#E (Golder, juillet 2011)
	FORAGE GÉOTECHNIQUE P-24#1#E (sol) (Golder, juillet 2011)
	LIGNE DE GEOPHYSIQUE PLANIFIÉE (Golder, juillet 2011)
	ORAG. GÉOMÉCANIQUE Osisko et Osisko (fév.-mars 2011)
	Puits d'observation - dépôts meubles Golder, avril 2010
	Puits d'observation - dépôts meubles Golder, avril 2010

Golder Associés
 Montréal, Québec, Canada
 FICHER: Dumas_phase2.dwg
 PROJET: 10-1221-0123 REV. A

ECHELLE	1:2500
DATE	2011-07-07
PROJETE	J.-S. Houde
DESIGNE	J.-S. Houde
VERBIE	V. Falmagne
APPROUVE	-

TITRE
DÉRIVATION DE LA ROUTE 117
STABILITÉ DES PILIERS DE SURFACE
PLANIFICATION DES FORAGES, SECTEUR DUMAS, PHASE 2
 CORPORATION MINIÈRE OSISKO, MALARTIC (QUÉBEC)

FIGURE **1-A**

De : [Guylaine Roy](mailto:Guylaine.Roy)
A : groy@ville.malartic.qc.ca
Objet : TR: 10-1221-0123 (2000) Investigation Dumas Phase 2
Date : 8 juillet 2011 09:52:25
Pièces jointes : [Dumas_phase2_Fig1-A_2011-07-07.pdf](#)

De : Louis Caron [<mailto:lcaron@osisko.com>]
Envoyé : 8 juillet 2011 08:56
À : 'ecloutier@ville.malartic.qc.ca'
Objet : Tr: 10-1221-0123 (2000) Investigation Dumas Phase 2

De : Houle, Jean-Sebastien [mailto:Jean-Sebastien_Houle@golder.com]
Envoyé : Thursday, July 07, 2011 04:54 PM
À : Louis Caron
Cc : François Fortin; Falmagne, Veronique <Veronique_Falmagne@golder.com>; Luc Lessard
Objet : 10-1221-0123 (2000) Investigation Dumas Phase 2

Bonjour Louis,

Voici l'emplacement des travaux d'investigation de la phase 2 pour Dumas :

- 11 forages géomécaniques (certains seront seulement « exploration ») pour un total d'environ 3000 m. Ces forages ont pour but d'identifier les vides dans les chantiers de l'extrémité ouest (chantier 12-9 et 11-10) ainsi qu'ailleurs dans le porphyre #4 (ex. : 11-17).
- 5 lignes de géophysique pour évaluer l'épaisseur des dépôts meubles et, potentiellement, identifier l'interface entre les argiles et le till. Il y a 3 lignes de 100m et 2 lignes de 150m environ pour un total d'environ 600m.
- 5 forages géotechnique dans les dépôts meubles pour confirmer la profondeur du socle rocheux et identifier la géologie des sols (dont l'interface Argile vs till). La profondeur des forages devrait varier entre 15 et 20m dans les dépôts meubles suivi d'environ 3m dans le socle rocheux afin de confirmer l'interface till vs roc. Total d'environ 90m à 115m

Les travaux de préparation nécessaire pour les lignes de géophysique et les forages géotechniques sont les suivants :

- **Lignes de géophysique :**
 - o Coupe d'un sentier d'environ 1.5m de largeur et les arbres coupés doivent être mis à l'écart du sentier.
 - o Nettoyage des portions de lignes dans la zone d'effondrement de tout bois mort
 - o Suite aux travaux de géophysique : arpentage des lignes.
- **Forages géotechnique :**
 - o Déboisement d'environ 5mx5m
 - o Approvisionnement en eau potentiel pour le forage dans le till

La priorité des travaux est l'investigation de la portion nord des chantiers du porphyre #4, soit les forages #3, #4, #5, #7 et #10.

Je joins en plus du plan des travaux (PDF), un fichier AutoCAD (dwg) contenant les éléments des travaux (forages et lignes de géophysique).

Les coordonnées UTM suivront demain.

Salutations.

Jean-Sébastien Houle, ing. | Chargé de projet - Génie minier et géotechnique | **Golder Associés Ltée**

1001, boul. de Maisonneuve Ouest, 7e étage, Montréal (Québec) H3A 3C8

T: +1 (514) 383-6196 #7605 | F: +1 (514) 850-2401 | C: **+1 (438) 862-5847** | E: jean-sebastien_houle@golder.com

www.golder.com

La sécurité partout et avant tout

Ce courriel est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle et/ou dispensée de divulgation aux termes des lois applicables. Si vous avez reçu ce message par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel. Certains documents électroniques risquent de subir des modifications non autorisées, de se détériorer ou de s'avérer incompatibles. En conséquence, la version électronique de quelque document que ce soit ne devrait pas être considérée fiable.

Golder, Golder Associés et le concept GA sur son logo sont des marques de commerce de Golder Associates Corporation.

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2011 (20H00)**

Étaient présents :

Mme Sylvie Daigle, mairesse suppléante
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Était absent :

M. André Vezeau, maire

Étaient également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Mme Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme
Me Claudyne Maurice, avocate et greffière

Formant quorum sous la présidence de Mme Sylvie Daigle, mairesse suppléante

RÉSOLUTION 2011-11-547

Approbation du tracé pour la déviation de la route 117

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le tracé pour la déviation de la route 117,
tel que présenté;

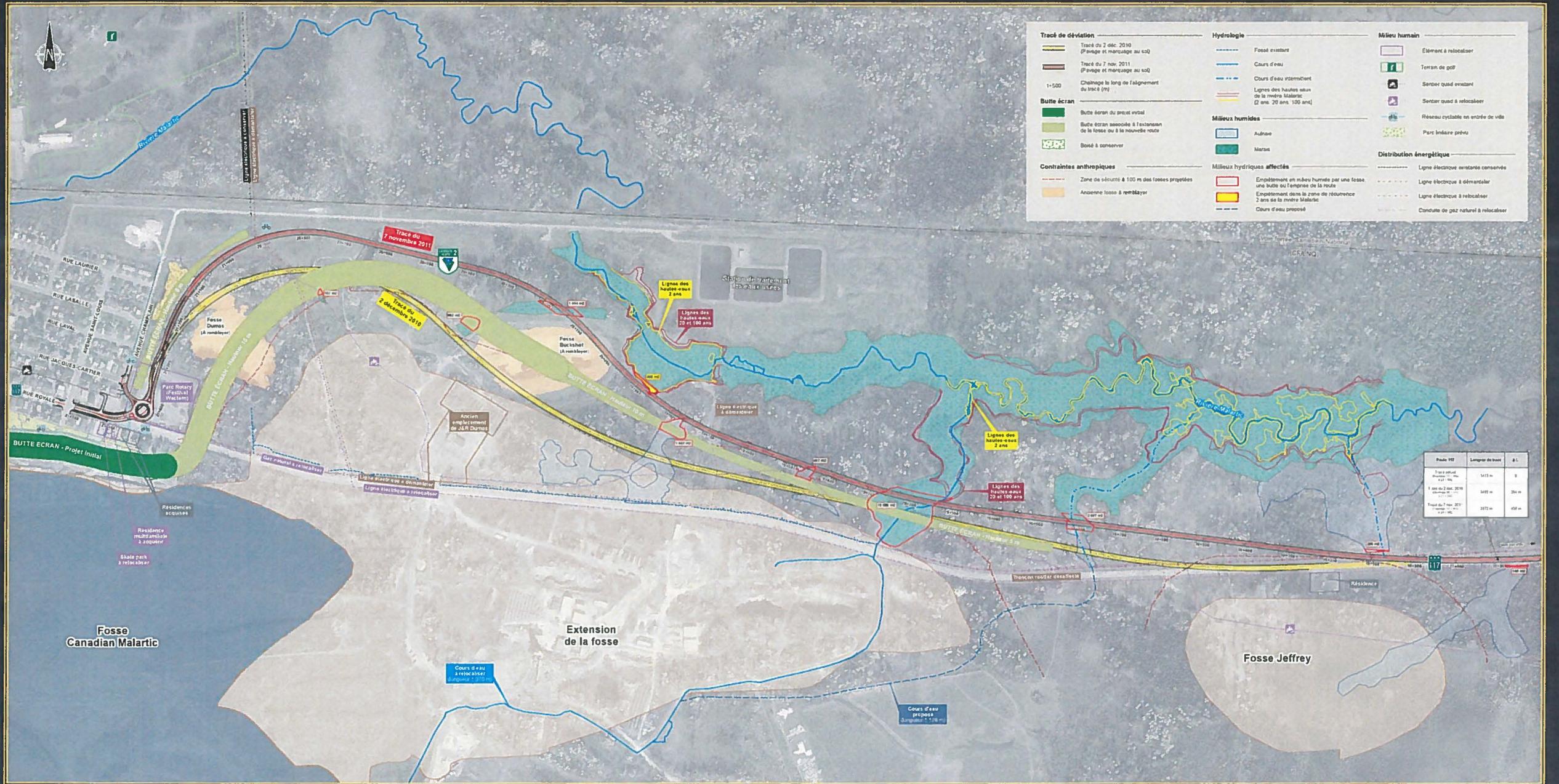
Adoptée.

(SIGNÉ) SYLVIE DAIGLE
MAIRESSE SUPPLÉANTE

(SIGNÉ) CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE

Copie certifiée conforme, ce 29 novembre 2011

Me Claudyne Maurice, avocate greffière



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2012 (20H00)**

Étaient présents :

M. André Vezeau, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Était absent :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Étaient également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, maire

RÉSOLUTION 2012-04-150

**Autorisation de sondages géotechniques et environnementaux :
Nouveau tracé déviation route 117**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER les sondages géotechniques et environnementaux pour le nouveau tracé de la déviation de la route 117 tels qu'illustrés au plan joint à la présente résolution;

Adoptée.

SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

(SIGNÉ) CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE

Copie certifiée conforme, ce 30 avril 2012

Me Claudyne Maurice, avocate greffière



- Tracé de déviation**
- Tracé du 21 mars 2012 (Pavage, marquage au sol et piste multifonction)
 - Glissière
- Sondages prévus**
- Sondage environnemental et géotechnique
 - Sondage géotechnique



OSISKO DEVIATION DE LA ROUTE 117 A MALARTIC
Rapport géotechnique

Figure de travail
Emplacement des sondages environnementaux et géotechniques

SOURCE :
Vesat (2011-06-05) Photo satellite VostView-2
Scenpa ul
Faire: M114768 Courbe_Aur_Mar_2012-04-13.dwg
Ficheur GENIVAR
M114768_800_10_APF3_2_004_
IvanGiroux_120410.mxd



16 avril 2012 081-50334-00 phase 850-10

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012 (20H00)**

Étaient présents :

M. André Vezeau, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Était absent :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3

Étaient également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, maire

RÉSOLUTION 2012-05-186

Demande au ministère des Transports du Québec : Présentation publique pour tracé de la route 117 - déviation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé au ministère des Transports du Québec de faire une présentation publique du futur tracé de la route 117 suite à la déviation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a répondu à la Ville de Malartic qu'il reste plusieurs étapes à franchir avant de faire la présentation publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic comprend qu'il reste des étapes à franchir, mais que les étapes ne changeront pas le tracé dans sa forme générale;

CONSIDÉRANT QUE l'inquiétude se fait sentir dans la population malarticoise;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de rassurer notre population;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit répondre aux questionnements de sa population;

CONSIDÉRANT QU'en aucun temps, la Ville de Malartic ne permettra un contournement de sa ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER à la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère des Transports du Québec de venir faire une présentation publique à la population malarticoise afin de les sécuriser quant au tracé retenu;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Corbeil, Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec et Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

Adoptée.

SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

(SIGNÉ) CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE

Copie certifiée conforme, ce 25 mai 2012

Me Claudyne Maurice, avocate greffière

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOÛT 2012 (18H00)**

Étaient présents :

M. André Vezeau, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4

Étaient absents :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
M. Yan Bergeron, directeur du Service des travaux publics

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, maire

RÉSOLUTION 2012-08-340

Adoption du budget pour la soirée d'information de la déviation de la route 117

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite faire une soirée d'information relativement à la déviation de la route 117 à l'entrée Est de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut présenter le scénario à sa population afin de la sécuriser;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget pour la soirée d'information de la déviation de la route 117, tel que présenté;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

(SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

(SIGNÉ) LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE

Copie certifiée conforme, ce 2 août 2012

Me Claudyne Maurice, avocate greffière



la ville de
le Malartic VOUS INVITE
le 16 août
à 19H00 au

Théâtre
meqlab

pour discuter de la
déviation de la
ROUTE 117

Nous avons besoin
de **TOUTE** la population!

Malartic
MOI
i'y
CROIS



www.ville.malartic.qc.ca

901, rue Royale - Malartic (Québec) J0Y 1Z0
Tél.: 819 757-3611 - Téléc.: 819 757-3084

BUDGET
SOIRÉE D'INFORMATION ROUTE 117

Item	Coût prévu (sans taxes)	Coût réel (sans taxes)	Facture Reçu
Publicité Radio avec NRJ - 15 secondes - 30 fois du 13 au 16 août	750,00 \$		
Publicité TV - 15 secondes du 14 au 16 août	1 630,67 \$		
Ptit journal de Malartic 1/4 page couleur Publié : 15 août	151,00 \$		
Le Citoyen Vallée-de-l'Or 1/4 page couleur Publié : 15 août	350,00 \$		
Abitibi Express 1/4 page couleur Publié : 15 août	299,15 \$		
Transmission par média-poste	250,00 \$		
Coût impression à l'interne 2000 copies X 0,08 \$	160,00 \$		
GRAND TOTAL	3 430,82 \$		

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2013 (20 H 02)**

Étaient présents :

M. Jean Turgeon, maire suppléant
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Était absent :

M. André Vezeau, maire

Étaient également présents :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe
Me Gérald Laprise, greffier et directeur des services juridiques

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, maire

RÉSOLUTION 2013-06-210

Autorisation à la réalisation des enquêtes origines-destinations sur la route 117 le 13 juin 2013

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko a un projet d'agrandissement de sa fosse à ciel ouvert pour l'exploitation minière;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Corporation minière doit dévier l'actuelle route 117 vers le Nord;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des enquêtes origines-destinations sur la route 117 afin de déterminer l'importance du trafic de transit dans la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la réalisation des enquêtes origines-destinations par la firme GENIVAR inc. sur la route 117, lesquelles se tiendront le 13 juin 2013;

Adoptée.

(SIGNÉ) JEAN TURGEON
MAIRE SUPPLÉANT

(SIGNÉ) Me GÉRALD LAPRISE
GREFFIER

Copie certifiée conforme, ce 13 juin 2013

Me Gérald Laprise, greffier

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013 (20 H 20)**

Étaient présents :

M. André Vezeau, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient également présents :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe
Me Gérald Laprise, greffier et directeur des services juridiques

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, maire

RÉSOLUTION 2013-06-229

Localisation de la tour d'eau : Détournement de la route 117

CONSIDÉRANT QU'il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la localisation de la tour d'eau advenant le détournement de la route 117 à l'entrée Est de la ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LOCALISER la tour d'eau à l'entrée Est de la ville, avec support à 4 pattes, sur le Mur Vert à son plus haut niveau (\pm 15 mètres) au-dessus de l'œuvre d'art;

Adoptée.

(SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

(SIGNÉ) Me GÉRALD LAPRISE
GREFFIER

Copie certifiée conforme, ce 3 juillet 2013

Me Gérald Laprise, greffier et directeur des services juridiques

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2013 (20 H 00)**

Étaient présents :

M. André Vezeau, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Était également présente :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe

Formant quorum sous la présidence de M. André Vezeau, maire

RÉSOLUTION 2013-09-319

Nouvel emplacement de la Tour d'eau

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le choix de la localisation de la Tour d'eau de son emplacement initial lors de la déviation de la route 117 à l'entrée Est de la ville;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RELOCALISER la tour d'eau au numéro d'identification du chaînon 21+000 sur le nouveau tracé de la route 117 proposé;

DE DEMANDER que la Tour d'eau soit plus élevée que sur la proposition 3D;

QU'un logo visible en direction Est soit ajouté;

Adoptée.

(SIGNÉ) ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

(SIGNÉ) LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE

Copie certifiée conforme, ce 11 septembre 2013

Lucie Roger, greffière adjointe

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015 (19 H 00)**

Étaient présents :

M. Martin Ferron, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient absents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Étaient également présents :

M. Jean Carrier, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, maire

RÉSOLUTION 2015-06-243

Tracé de la piste cyclable en périmètre urbain

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'ADOPTER le nouveau tracé de la piste cyclable en périmètre urbain, tel que présenté;

D'AUTORISER monsieur Yan Bergeron, directeur du Service des travaux publics et des services techniques à installer les délinéateurs;

Adoptée.

(SIGNÉ) MARTIN FERRON
MAIRE

(SIGNÉ) ME GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET
GREFFIER

Copie certifiée conforme, ce 1^{er} juillet 2015

Mathieu Beaudin, technicien en documentation et greffier adjoint *par intérim*



Le 27 août 2015

Monsieur Martin Ferron
Ville de Malartic
901, rue Royale
Malartic (Québec) J0Y 1Z0

Objet : Entretien de l'entrée est de la ville de Malartic

Monsieur,

Dans le cadre de son projet d'extension et de déviation de la 117, des modifications seront apportées à l'entrée est de la ville. Ces modifications comporteront entre autres l'aménagement d'espaces verts.

Étant donné que ces nouveaux aménagements amèneront des coûts supplémentaires d'entretien à la Ville de Malartic, mine Canadian Malartic s'engage à défrayer ces coûts, sur présentation de factures, pour toute la durée de la vie de la mine.

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Serge Blais".

Serge Blais
Directeur général

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016 (19 H 00)**

Étaient présents :

M. Martin Ferron, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Était absente :

Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Étaient également présents :

M. Alain Halley, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, maire

RÉSOLUTION 2016-01-021

Acceptation du tracé de la déviation de la route 117

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville a adopté le 28 novembre 2011 le tracé pour la déviation de la route 117 par la résolution 2011-11-547;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) exige la cession gratuite de certaines propriétés, tel qu'il appert d'une lettre du 20 janvier 2015 transmise à monsieur François Fortin (Mine Canadian Malartic);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le nouveau tracé de la déviation de la route 117, tel qu'illustré au plan joint à la présente résolution;

QUE la Ville de Malartic s'engage à céder gratuitement au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles une parcelle de terrain correspondant aux lots numéros 2 998 383 et 3 162 812 du cadastre du Québec d'une superficie de 675,7 m² et d'une autre parcelle de terrain correspondant aux lots numéros 3 163 025, 3 001 107 et 3 350 445 du cadastre du Québec d'une superficie de 5 841,2 m²;

QUE les actes de cession susmentionnés soient signés qu'après la réception de toutes les autorisations gouvernementales requises pour la réalisation des travaux de déviation de la route 117;

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les actes notariés à cet effet;

QUE tous les frais reliés à ces transactions notariées soient déboursés par la société Mine Canadian Malartic;

Adoptée.

(SIGNÉ) MARTIN FERRON
MAIRE

(SIGNÉ) ME GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET
GREFFIER

Copie certifiée conforme, ce 14 janvier 2016

Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier



Le 20 janvier 2015

Monsieur François Fortin, ing.
Surintendant Travaux civils
Mine Canadian Malartic
100, chemin du Lac-Mourier
Malartic (Québec) J0Y 1M0

Objet : Déplacement de la route 117 à l'entrée est de Malartic
Plan d'emprise du 8 octobre 2014
N/D : 40200 – projet 154100120

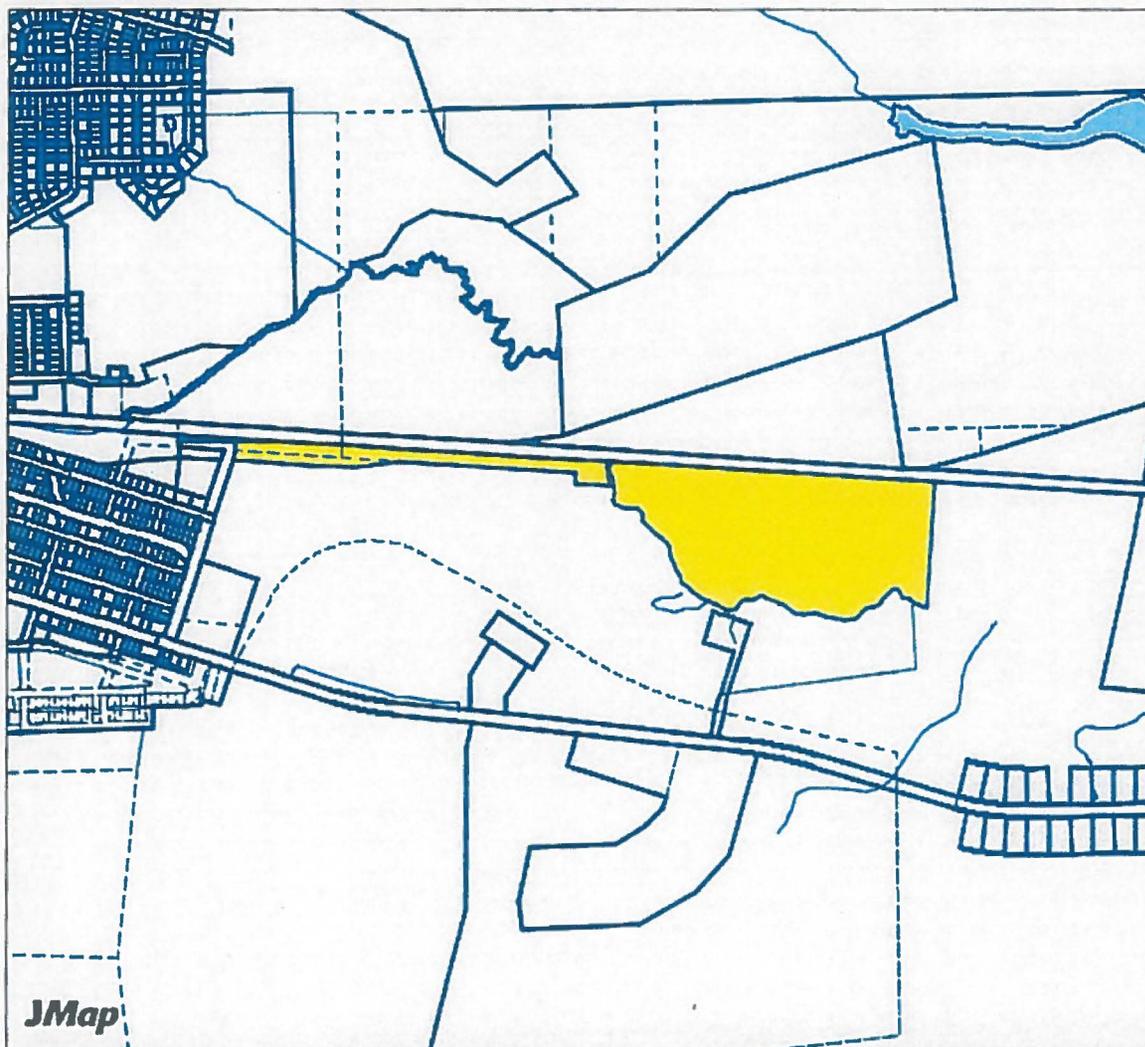
Monsieur,

À la suite de vos courriels du 17 octobre 2014, nous avons procédé à l'analyse du plan d'emprise du 8 octobre 2014, réalisé par M. Marc Bergeron, a.-g., sous sa minute 3705, ainsi que des sections types pour la parcelle de terrain à acquérir sur le chemin des Étangs.

Après analyse, le ministère des Transports du Québec (MTQ) vous fait part de son accord avec ledit plan d'emprise. Toutefois, le MTQ signale que ce plan est pour répondre à ses besoins et que cet accord n'engage que lui seul et non le gouvernement du Québec. À la suite de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, des modifications à l'emprise routière pourraient être demandées malgré le présent accord du MTQ.

Si Mine Canadian Malartic désire poursuivre les démarches en vue de l'approbation par le Bureau de l'Arpenteur général du Québec (BAGQ), deux plans doivent être préparés, comme indiqué dans le tableau « DÉVIATION ROUTE 117 : ÉCHÉANCIER ARPENTAGE LÉGAL » du 23 octobre 2014. Un plan doit être préparé pour la partie privée selon les normes du MTQ, et l'autre concernant les terres du domaine de l'État, selon les exigences du BAGQ. Les servitudes de nonaccès de chaque côté de la route 117, ainsi que celle de non-construction et de non-obstruction de vue située au nord de cette même route, devront apparaître sur les plans. De plus, ces plans devront être approuvés au préalable par le MTQ. Pour plus de renseignements, vous êtes invités à contacter M. Jean-Louis Leclerc, a.-g., au 819 763-3237, poste 46425.

... 2



Propriétaire / emplacement

VILLE DE MALARTIC
CHEMIN DES ETANGS

Informations du rôle

Matricule: 8534-91-5399-0-000-0000
Code d'usage: 4841

Zonage: ER-3

Superficie: 26,23

Frontage: 0,00

Profondeur: 0,00

Valeur bâtisse: 414 000,00 \$

Valeur terrain: 22 000,00 \$

Valeur immeuble: 436 000,00 \$

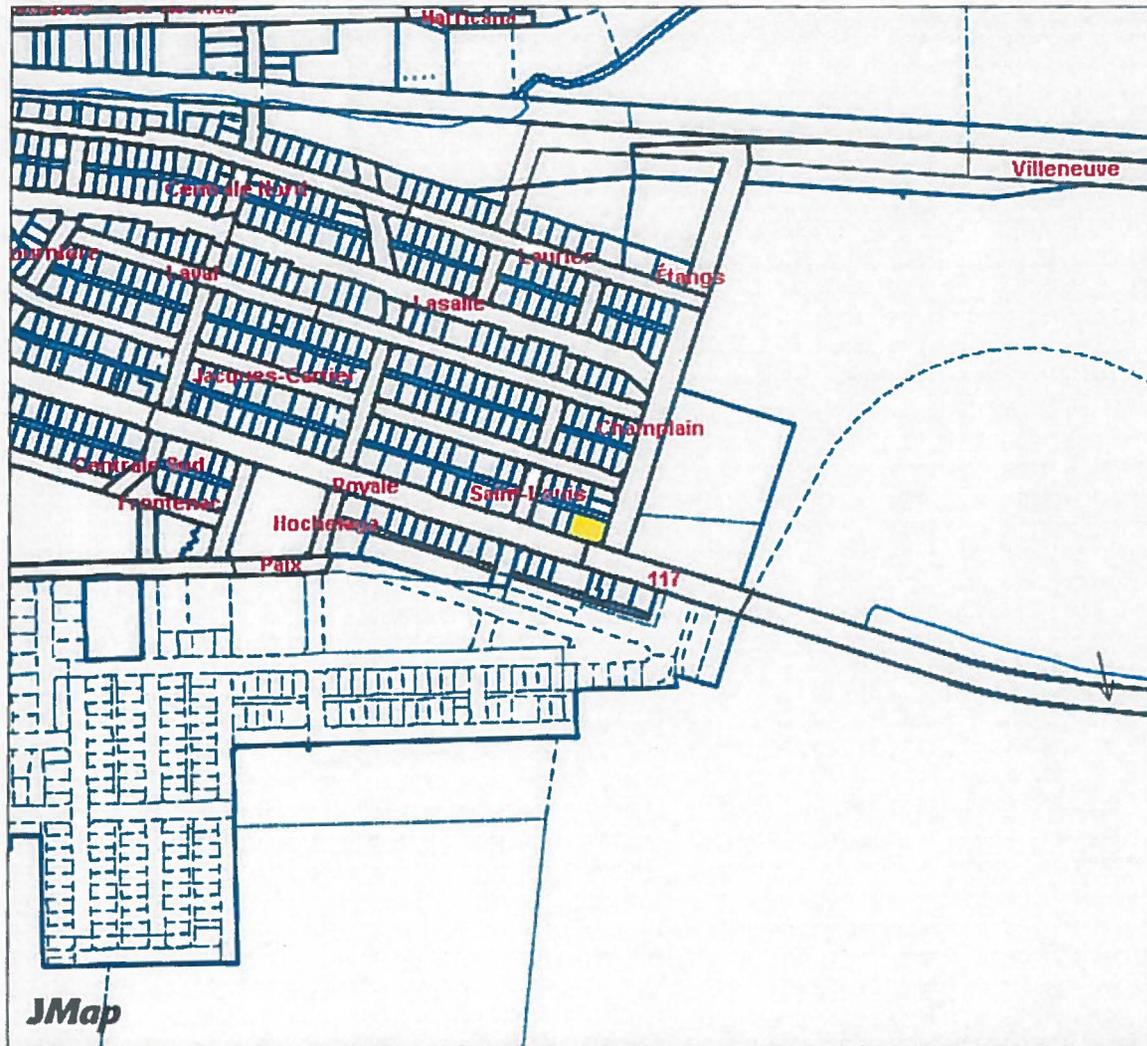
Cadastre(s)

* Liste partielle

* Ancien(s): 22A-31-1560-BL 25A-2-1560-BL
25A-3-1560-BL P 31-1560-XS 31-1-1560-XS P
32-1560-XS P 32-1-1560-XS 32-2-1560-XS
32-3-1560-XS P 33A-1560-XS 33A-1-1560-XS
Rénové(s): 3001107 sup.:7621.7 m² 3001108
sup.:224175.4 m² 3163025 sup.:8393 m² 3350445



Échelle : 1:17378



Propriétaire / emplacement

VILLE DE MALARTIC

380 RUE ROYALE

Informations du rôle

Matricule: 8433-59-3098-0-000-0000

Code d'usage: 9100

Zonage: CA-4

Superficie: 1 355,20

Frontage: 44,72

Profondeur: 30,48

Valeur bâtisse: 0,00 \$

Valeur terrain: 34 500,00 \$

Valeur immeuble: 34 500,00 \$

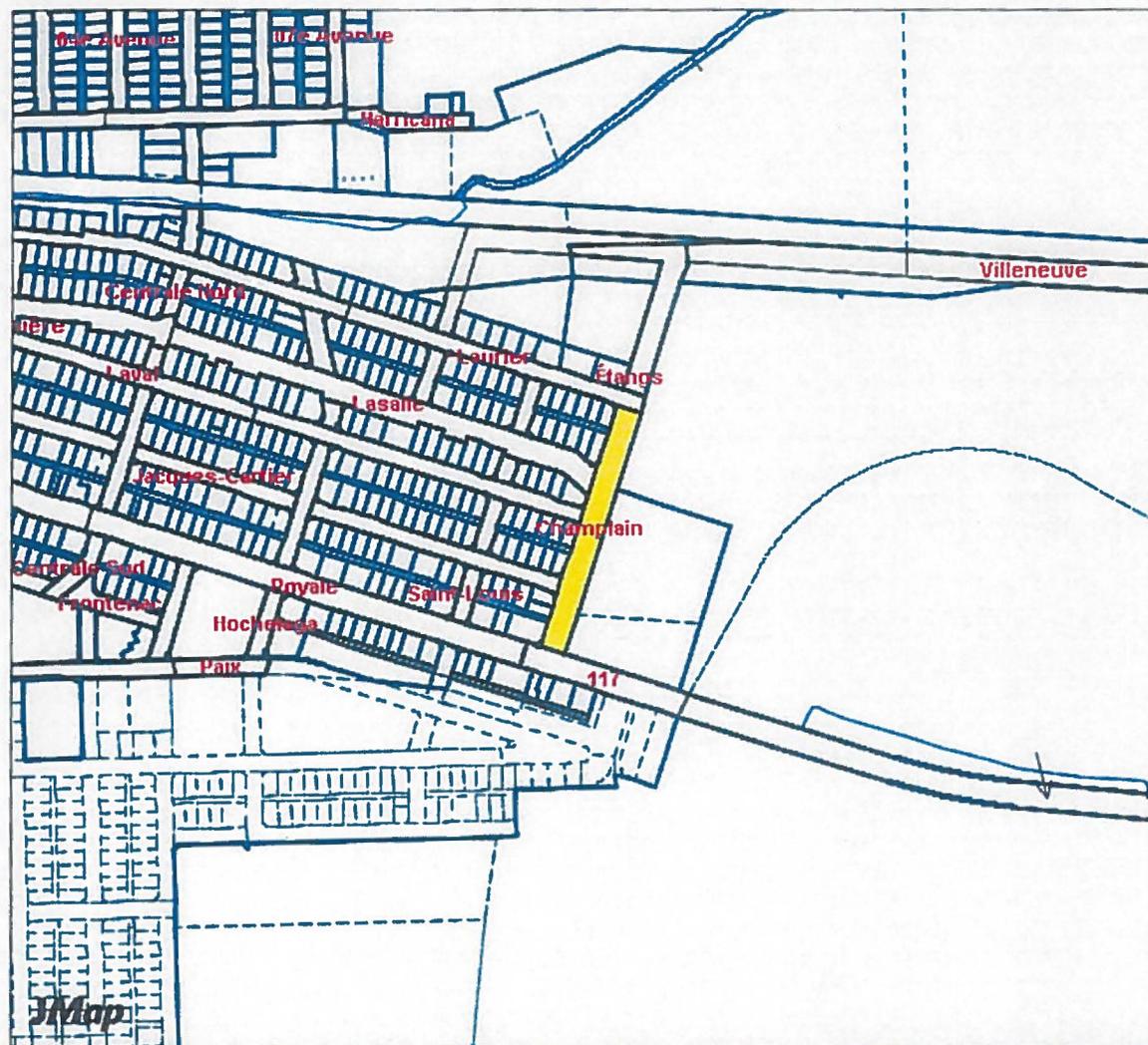
Cadastre(s)

Ancien(s): 17-10-1560-BL 17-11-1560-BL P
383-1560-BL 605-11-1560-BL

Rénové(s): 2998383 sup.:1355.2 m²



Échelle : 1:8421



Propriétaire / emplacement

VILLE DE MALARTIC
AVENUE CHAMPLAIN

Informations du rôle

Matricule: 8434-61-1214-0-000-0000
Code d'usage: 4550

Zonage:

Superficie: 9 263,80
Frontage: 0,00
Profondeur: 0,00
Valeur bâtiesse: 0,00 \$
Valeur terrain: 0,00 \$
Valeur immeuble: 0,00 \$

Cadastré(s)

3162812 sup.:9263.8 m²



Échelle : 1:8421

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2016 (19 H 00)**

Étaient présents :

Mme Catherine Larivière, mairesse suppléante
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient absents :

M. Martin Ferron, maire
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Étaient également présents :

M. Alain Halley, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

Formant quorum sous la présidence de Mme Catherine Larivière, mairesse suppléante

RÉSOLUTION 2016-02-076

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic : 5 à 7 conférence portant sur le projet
d'agrandissement de la fosse Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 –
17 mars 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'adhésion formulée;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Malartic organise un 5 à 7 conférence portant sur le projet d'agrandissement de la fosse Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 le 17 mars 2016;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER 5 billets au coût de 35 \$/billet, plus les taxes applicables, pour la participation des représentants de la Ville de Malartic au 5 à 7 conférence portant sur le projet d'agrandissement de la fosse Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 le 17 mars 2016;

Adoptée.

(SIGNÉ) CATHERINE LARIVIÈRE
MAIRESSE SUPPLÉANTE

(SIGNÉ) ME GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET
GREFFIER

Copie certifiée conforme, ce 24 février 2016

Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2016 (19 H 00)**

Étaient présents :

M. Martin Ferron, maire
Mme Catherine Larivière, mairesse suppléante
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient absents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Étaient également présents :

M. Alain Halley, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, maire

RÉSOLUTION 2016-03-084

Acceptation du nouveau tracé : Gaz Métropolitain

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du nouveau tracé proposé pour la localisation de la conduite de gaz naturel advenant la déviation de la route 117;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER le nouveau tracé proposé pour établir la localisation de la conduite de gaz naturel, tel qu'il appert du document qui a été déposé et soumis au conseil dans l'éventualité de la déviation de la route 117;

Adoptée.

(SIGNÉ) MARTIN FERRON
MAIRE

(SIGNÉ) ME GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET
GREFFIER

Copie certifiée conforme, ce 10 mars 2016

Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016 (19 H 00)**

Étaient présents :

M. Martin Ferron, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient également présents :

M. Alain Halley, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, maire

RÉSOLUTION 2016-06-166

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117

CONSIDÉRANT QUE l'histoire de la Ville de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est intimement liée au développement de l'industrie minière;

CONSIDÉRANT QUE la société minière québécoise Osisko a débuté en 2011 à Malartic l'extraction de l'or du gisement minier Canadian Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP est devenue propriétaire de ce gisement minier en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP projette de réaliser des travaux d'extension de la mine Canadian Malartic, notamment l'agrandissement de la fosse à ciel ouvert existante dans le secteur Barnat, et l'exploitation d'une nouvelle fosse satellite, la fosse Jeffrey;

CONSIDÉRANT QU'une telle extension de la mine actuelle permettra d'augmenter sa durée de vie de six ans;

CONSIDÉRANT QUE l'extension de la mine Canadian Malartic projetée empiètera sur une section de la route 117;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de dévier la route 117 à l'entrée Est de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2012, le MTQ a donné son Accord de principe pour le tracé proposé à la déviation de la route 117 à l'entrée Est de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adopté par résolution le tracé proposé pour la déviation de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé de la déviation de la route 117 et l'extension de la fosse projetée sont indiqués sur les plans joints à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE pendant la période des travaux envisagés cela permettra de soutenir l'équivalent de 420 emplois temps plein (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016 (19 H 00)**

**RÉSOLUTION 2016-06-166
suite**

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117

CONSIDÉRANT QUE la prolongation de la phase d'exploitation de la mine permettra de générer près de 1 200 emplois par année pendant 6 ans (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'exploitation minière projetés s'inscrivent en conformité avec les principes de développement durable développés par des milliers de Témiscabitiens, auxquels la Ville de Malartic a adhéré, lesquels principes sont consignés dans le Plan quinquennal de l'Abitibi-Témiscamingue 2015-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a également adopté son Plan de développement durable Eco Malartic 2016-2020 à la suite d'un forum citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP a à cœur de laisser un héritage durable et positif aux citoyens et citoyennes de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117 à l'entrée Est de la ville dans le respect des conditions exigées par la Ville de Malartic;

DE DEMANDER aux municipalités locales et régionales de l'Abitibi-Témiscamingue de donner leur appui au projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117;

Adoptée.

(SIGNÉ) MARTIN FERRON
MAIRE

(SIGNÉ) ME GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET
GREFFIER

Copie certifiée conforme, ce 29 juin 2016

Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016 (19 H 00)**

Étaient présents :

M. Martin Ferron, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient également présents :

M. Alain Halley, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, maire

RÉSOLUTION 2016-06-171

Déviations de la route 117 : panneau d'entrée de ville

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la relocalisation propose du panneau d'entrée de ville au numéro d'identification du chaînon 21+220 de déviation de la route 117;

Adoptée.

(SIGNÉ) MARTIN FERRON
MAIRE

(SIGNÉ) ME GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET
GREFFIER

Copie certifiée conforme, ce 16 juin 2016

Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016 (19 H 00)**

Étaient présents :

M. Martin Ferron, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Étaient également présents :

M. Alain Halley, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, maire

RÉSOLUTION 2016-06-172

Déviation de la route 117 : piste cyclable

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la relocalisation de la piste cyclable, tel que décrite au plan joint à la présente résolution;

Adoptée.

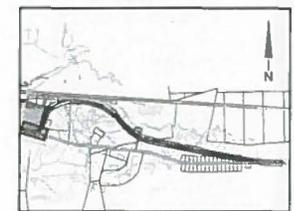
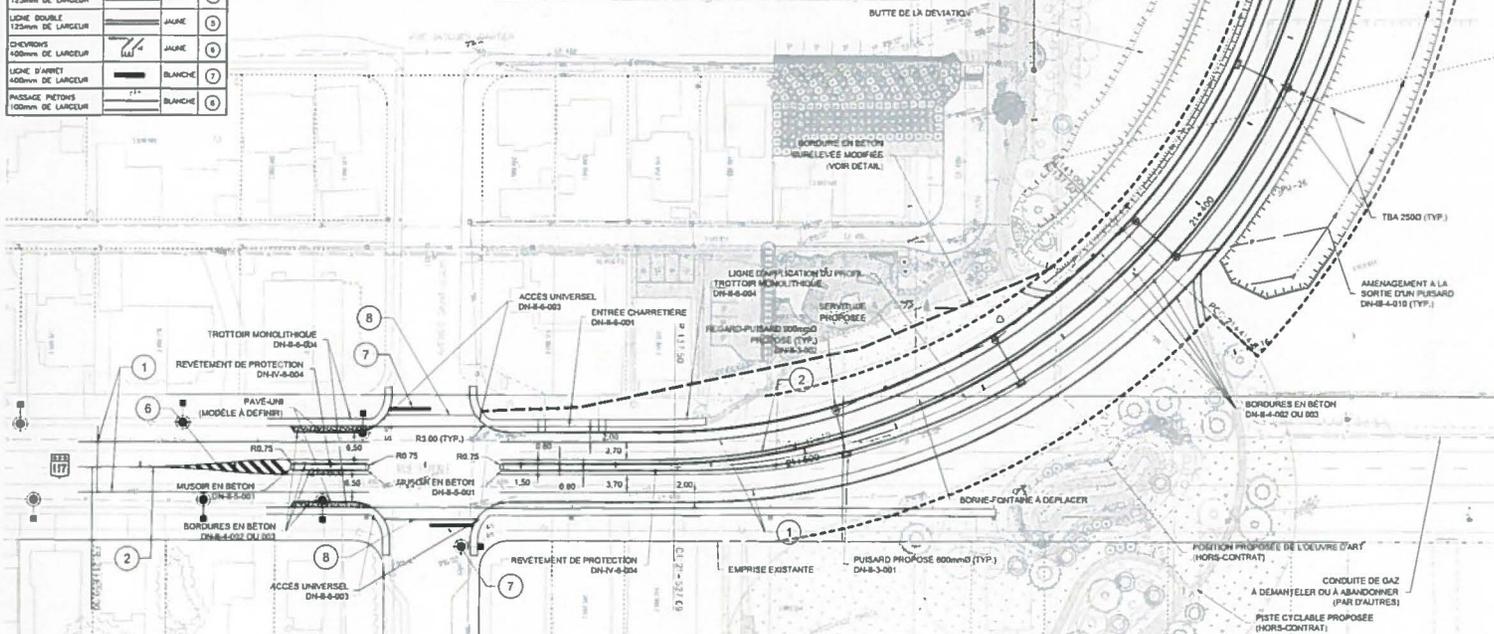
(SIGNÉ) MARTIN FERRON
MAIRE

(SIGNÉ) ME GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET
GREFFIER

Copie certifiée conforme, ce 16 juin 2016

Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

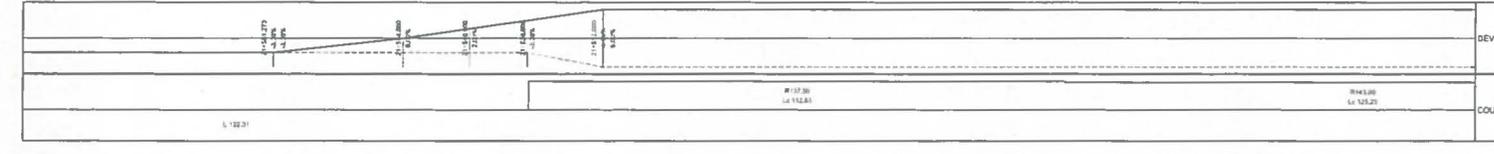
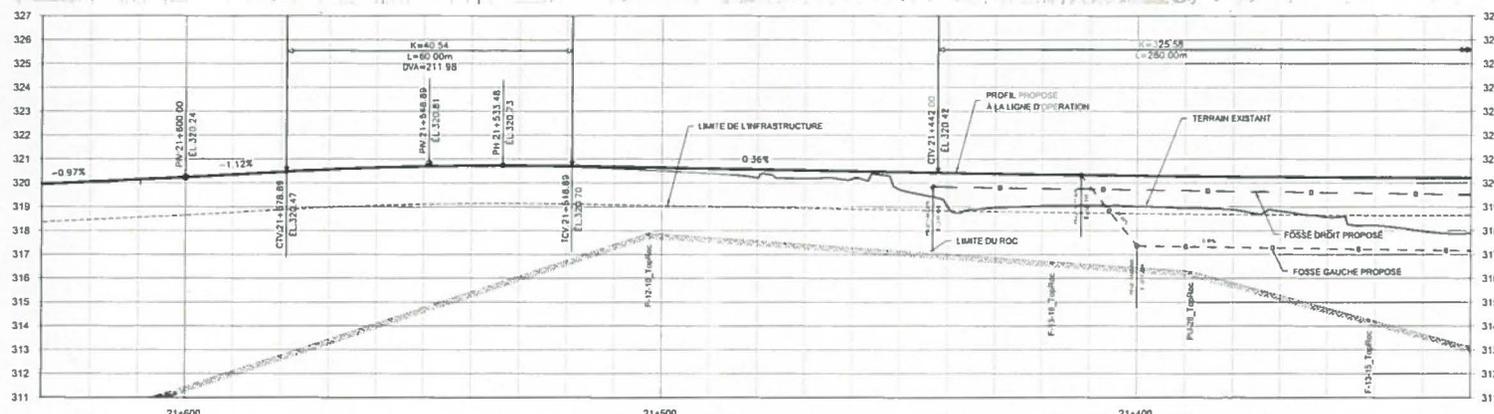
TABLEAU DES TYPES DE MARQUAGE			
DESCRIPTION	DETAIL	COULEUR	?
LIGNE CONTINUE 125mm DE LARGEUR		BLANCHE	1
LIGNE DISCONTINUE 125mm DE LARGEUR		JAUNE	2
LIGNE DOUBLE BLANCHE 125mm DE LARGEUR		JAUNE	3
LIGNE DOUBLE 125mm DE LARGEUR		JAUNE	4
CHÈVRETEL 400mm DE LARGEUR		JAUNE	5
LIGNE D'ARRÊT 400mm DE LARGEUR		BLANCHE	6
PASSAGE PIÉTONS 100mm DE LARGEUR		BLANCHE	8



LÉGENDE
REMBLANS LÉGERS

CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

- NOTES ET RÉFÉRENCES:
- LE PROJET EST PRÉPARÉ SELON LE SYSTÈME DE COORDONNÉES PLANES DU QUÉBEC (ESG00) NAD 83 (UTM) 10 14 DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE DU SPACIO DE GÉOCSÉ DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES DU QUÉBEC.
 - À NÉCESSITÉ, RÉCÉPÉRIELS PROVIENT DE JEAN-LUC CORNÉLIS A.S. ET SAU PAR L'ARRAÏ CHANDON MALARTIC INC. À PARTIR DU POINT GÉOCSÉRIQUE 9641160.
 - LES SONDAJES ET LES FORAGES SONT EXTRAITS DE DIVERSES ÉTUDES GÉOLOGIQUES DE NATURES AU AVANT DU DÉPART POUR PLUS D'INFORMATIONS.
 - LA LIMITE D'EMPRISE PROVIENT DE DR. B.S. BÉGIN, L'ÉCHÉLONNEMENT DES ARRÊTÉS GÉOMÉTRIQUES EN DATE DU 13 OCTOBRE 2014.
 - LA LIGNE AÉRIENNE (NO. CABLE) PRÉSENTE TROIS TENDONS ET LES GAZ FUGIFS SONT DÉTECTÉS DU FAÇON SCHEMATIQUE ET SONT À TYPE INDICATIF SEULEMENT.



2013-01-28	PLAN ET DEVS MÉTRIQUES	SY
2014-10-27	PLAN ET DEVS MÉTRIQUES	SY
2014-01-13	NOTA-PROJET DÉFINITIF	SY
2014-04-11	Nature des modifications	Par
2013-08-07	Site et données de plan	



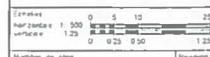
No de projet: 131-12933-00
 Simon Vallée, ing

Marc-André Hébert, ing
 Sylvain Goulet, tech
 Amick Lacerte, tech



Direction Générale des Territoires
 Direction de l'Abitibi-Témiscamingue

Tuv
DÉVIATION DE LA ROUTE 117
 CH. 21+330 AU CH. 21+630



Échelle	0	5	10	25m
Barre graphique	1:500	1:250	1:125	1:25m
Nombre de plan	CH-745-12933-00	Revue	88	
Format	18	24		